

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Janvier (24/01/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par Mme STOCCO), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints,**

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**

M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Georges DESQUINES est nommé secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL

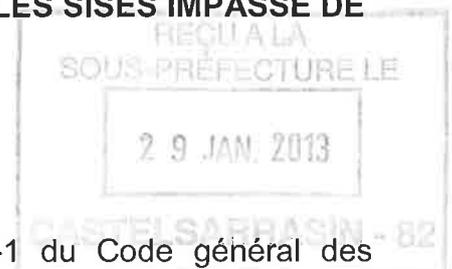
11 – 24 janvier 2013

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES SISES IMPASSE DE
LA CONCORDE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu les dispositions des articles L. 1311-1 et L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions des articles L. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;



Vu le projet de division établi par la Sogexfo en date du 10 décembre 2012.

Vu la délibération n° 06 du 22 juillet 2010 portant déclassement des parcelles sises impasse de la Concorde.

Vu la délibération n° 10 du 28 octobre 2010 portant désaffectation et déclassement des parcelles sises impasse de la Concorde.

Constatant que les parcelles sises impasse de la Concorde à Moissac cadastrées ci-dessous ne sont pas affectées à l'usage direct du public ou affectées à un service public :

Numéro de parcelle	Surface En m ²
DK 1 211	13
DK 1 210	12
DK 1 209	5
DK 1 208	1
TOTAL	31

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la Placette de la Concorde, la Commune envisage de construire un muret en limite séparative de ces parcelles afin d'harmoniser la placette.

Considérant que lesdites parcelles n'ont plus lieu d'être incorporées dans le domaine public de la Commune et qu'il y a lieu de prononcer leur déclassement du domaine public. Les parcelles ainsi désaffectées et déclassées appartiendront au domaine privé de la Commune.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées DK 1 211, DK 1 210, DK 1 209 et DK 1 208 sises Impasse de la Concorde.

APPROUVE le déclassement du domaine public de ces parcelles et leur incorporation dans le domaine privé de la Commune.



Pour copie conforme
Moissac le 25 janvier 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :